

Communiqué de presse

Les herbes sauvages des champs: Petites plantes – grands effets Le nouveau plan d'action est lancé !

Le 6 juillet, le « Plan d'action pour la flore ségétale au Luxembourg » a été présenté à Kopstal en présence de Serge Wilmes, ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité. Avec 10 objectifs et 88 recommandations d'action, ce plan mise sur une collaboration étroite avec les agriculteurs afin de favoriser les herbes sauvages des champs menacées et de garantir à long terme leur précieuse contribution à la protection des sols, de l'eau et du climat.

Les herbes sauvages des champs, un trésor de notre paysage culturel

Les herbes sauvages des champs sont des espèces de petites plantes peu concurrentielles qui ne perturbent guère le rendement des récoltes, jouent un rôle souvent sous-estimé pour la biodiversité et la stabilité des écosystèmes agricoles. Les herbes sauvages des champs fournissent du nectar et du pollen pour les pollinisateurs, constituent une source de nourriture pour les oiseaux et insectes et assurent les chaînes d'alimentation dans nos champs. Par ailleurs, ils préservent de l'érosion du sol, favorisent une terre saine, contribuent à contrôler les parasites et à la protection du climat. En effet: ils contribuent à conserver la résilience et la vitalité de notre paysage agricole.

Retrouver les champs de coquelicots comme aux temps de Monet – est-ce possible ?



Nombreuses herbes sauvages des champs sont devenues rares aujourd'hui. L'agriculture intensive, un traitement des semences plus efficace et l'utilisation d'herbicides ont conduit au déclin de nombreuses espèces qui font partie des groupes d'espèces les plus menacées à nos jours. Les champs riches en couleurs d'antan et parsemés de bleuets, coquelicots et autres sont désormais difficiles à trouver. Le « Plan d'action pour la flore ségétale au Luxembourg » a été adopté afin de contrer ce déclin.

Le plan d'action: 10 objectifs et 88 recommandations

Le plan d'action fixe des objectifs et des mesures concrets à mettre en œuvre en collaboration avec de nombreux acteurs au cours des prochaines années. Ces mesures consistent dans le renforcement des populations existantes d'espèces menacées des champs, en passant par leur multiplication et leur réintroduction jusqu'à la création de champs de cueillette à des fins de sensibilisation, sans oublier le soutien

décisif à l'exploitation extensive des terres arables grâce à des rémunérations attractives et à des services de conseil. Des cartographies floristiques permettent de recenser les populations restantes d'espèces végétales rares. Elles servent de base pour convenir d'une exploitation plus extensive avec les agriculteurs sans recours aux herbicides, dans le cadre d'un contrat de protection de la nature subventionné par l'État. Le programme « champ protégé » offre dans ce contexte des possibilités de subventions attractives pour les exploitants agricoles. Dans le cadre de l'exploitation extensive des terres arables, qui assure les rendements, l'agriculteur bénéficie du conseil de SICONA et d'autres stations biologiques.



Conjointement avec les agriculteurs, il s'agit de favoriser à nouveau la présence des plantes sauvages menacées dans les champs, afin qu'elles puissent continuer à contribuer au bien commun en matière de protection des sols, de l'eau et du climat. Grâce à la mise en œuvre du « Plan d'action pour la flore végétale au Luxembourg », des efforts sont déployés pour que nos champs restent productifs et redeviennent en même temps plus colorés et riches en espèces.

Téléchargement: Plan d'action pour la flore végétale au Luxembourg (en allemand)

Ce plan d'action a été initié par le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité dans le cadre du Plan national de protection de la nature. Sa mise en œuvre a été financée par le Fonds pour l'environnement.



Miroir de Vénus



Mouron bleu



Rubéole des champs



Dauphinelle des champs

Contact SICONA

Équipe relations publiques

T (+352) 26 30 36 69

E communication@sicona.lu

Contact Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Équipe relations publiques

T (+352) 247-86890, -86822, -86843

E communication@mev.etat.lu